



Conseil de Gestion pédagogique

Avis de la réunion du 21 septembre 2021

PRÉSENTS

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

Membres représentants des professeurs

Lilian CORNELIS

Pierre GORDOWER

Manon LEDUNE

Serge GABET

Membre représentant le personnel autre que les professeurs

/

Membres représentants des assistants, chargés d'enseignement, de travaux et de programmation

Mohcine Zian, Christine Grégoire

Membre représentant des organisations syndicales

Sabine Bourgeois (S.L.F.P)

Membres représentants des étudiants

Pathana CHANSAMONE

Alexandra BIQUET

Mariana BLANC MOYA

Délégué du Gouvernement

Thierry Zeller

EXCUSÉ.E.S : Virginie THIRION, Sarah Kamidian, Brice CANNAVO, Nicolas WALBECQ, Taher TRIBAK

INVITÉ : Mathieu Richard, assistant social

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du CGP du 6 septembre 2021
2. Attributions
3. Règlement des Études 2021 - 2022
4. ROI Cellule Écoute
5. Divers

Ouverture de la séance à 12h37

Le Directeur constate que le quorum est atteint. Il demande si un.e membre souhaite apporter une modification à l'ordre du jour.

Une représentante des étudiant.e.s demande l'ajout d'un point sur les TAFE master TTC en regard du déménagement annoncé.



Lilian Cornelis demande s'il y a lieu d'organiser des élections pour pourvoir au remplacement de sa suppléante, Emmanuelle Batz, qui part à la pension le 30 septembre prochain ?

Selon le Directeur ce n'est pas prévu. L'effectif siège jusqu'au terme de son mandat, sans suppléant.e.

12h39 - Arrivée de Thierry Zeller

12h 42 - Arrivée de Sabine Bourgeois

1) APPROBATION DU PROJET DE PV DE LA RÉUNION DU CGP DU 6 SEPTEMBRE 2021

Le projet de PV est approuvé à l'unanimité des votant.e.s, sous réserve d'apporter une correction : Alexandre Biquet s'était également excusé.

2) ATTRIBUTIONS

Le Directeur précise que pour la première fois, le CGP doit approuver les attributions d'un nouveau domaine : attribution ASTDC + attribution Danse

ASTDC

2 nouveaux professeur.e.s

- Xavier DROUAULT : Prise en traitement du son (cours sur le bruitage)
- Eugénie COLLET : Cinéma (scénographie, décor et costumes (succession Emmanuelle Batz au centre scénographie audiovisuel)

Christine Grégoire s'inquiète de ne pas voir figurer dans les attributions les heures pour Salvatore Calcagno, qui a entamé le séminaire Interprétation dramatique 1 (Mythologie personnelle) auprès des B2 Interprétation dramatique.

Le Directeur veille à faire passer cette attribution dès le prochain CGP (prévu le 8 octobre 2021).

DANSE

Le Directeur détaille la nature des charges professorales proposées :

- Brice CANNAVO : initiation technique au son
- Marc IGLESIAS : Formation corporelle
- Daniel LINEHAN : Pratiques chorégraphiques
- Lauren NANCELLE : Production - encadrement
- Hugues WARIN : Histoire de la musique

→ Le vote des attributions se fait anonymement, sous format papier.

Vu le grand nombre d'attributions, le dépouillement se fait au terme de la réunion.

Résultats :

ASTDC	Pour	Contre	Abstention
Alexandris Elisabeth / 4	11	0	0
Alexandris Elisabeth / 52	11	0	0
Félix Blume	10	0	1
Loup Brenta	11	0	0
Eugénie Collet	11	0	0



Charlie Degotte	11	0	0
Xavier Drouault	8	0	3
Réjane Duriau / 54	10	0	1
Réjane Duriau / 381	10	0	1
Jean-Luc Fichet	9	0	2
Julie Freres / 422	11	0	0
Julie Freres / 544	11	0	0
Amélie Gehin	11	0	0
Mathias Gokalp	10	0	1
Wouter Hessels	9	0	2
Véronique Heuchenne	10	0	1
Yvain Juillard	8	1	2
Anaïs Letiexhe	10	0	1
Colin Lévêque	10	0	1
Paul Millot	10	0	1
Patrick Quinet	9	0	2
Ronnie Ramirez / 318	9	0	2
Ronnie Ramirez / 424	9	0	2
Isabelle Truc	11	0	0
Carine Zimmerlin / 72	10	1	0
Carine Zimmerlin / 133	10	1	0

DANSE	Pour	Abstention	Contre
Brice Cannavo	11	0	0
Marc Iglesias	11	0	0
Daniel Linehan	11	0	0
Lauren Nancelle	11	0	0



Hugues Warin	11	0	0
--------------	----	---	---

3) REGLEMENT DES ETUDES 2021-2022

Une représentante des étudiant.e.s s'interroge sur le sens, l'interprétation possible à donner à la phrase « *De même, toute forme de prosélytisme, ou de militantisme affectant la tranquillité des étudiantes et des étudiants est interdite dans les mêmes conditions* » issue de l'article 16.

La représentante des étudiant.e.s donne pour exemple la mobilisation du 9 mars 2020, initiée au sein de l'école à l'initiative des étudiant.e.s.

Le Directeur rappelle que cette mention est imposée par le pouvoir organisateur et ne peut être reformulée. Les établissements ont toutefois la latitude de s'entendre sur sa portée et les circonstances dans lesquelles elle serait d'application.

Thierry Zeller précise que cette mention n'empêche pas le CE de remplir ses missions, ces missions étant liées à un décret, qui est par nature juridique plus contraignant que le RDE.

Un.e représentant.e des professeur.es pose plusieurs questions:

- question de l'interprétation de l'article relatif à l'enregistrement des cours : possible double sens par rapport aux exercices qui en soit nécessitent un tournage. Il s'inquiète d'une possible objection en vertu, par exemple, du droit à l'image. Le Directeur pense qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter d'une éventuelle confusion ; par ailleurs, un.e membre rappelle que la question du droit à l'image est prévue dans les dispositions du RDE (article 22).
- Apporter quelques précisions dans l'article relatif admissions :
 - indiquer au plus tard le premier jour ouvrable après le 15/09
 - amener dossier administratif "lors de la dernière épreuve en présentiel"
 - Annexe 7 : des corrections sont à apporter dans le descriptif de certaines épreuves.

Le directeur pose la question de la nécessité de joindre cette annexe 7 au RDE car elle ne s'adresse pas à des étudiant.e.s inscrit.e.s dans l'école, mais à des candidat.e.s à l'admission dans l'école. Pour lui, le site de l'école est l'endroit le plus approprié pour communiquer à ce sujet. Le délégué ne voit d'inconvénient à retirer cette annexe du RDE.

- l'intitulé du cursus RadioTélévisionMultimedia est peu approprié car les étudiant.e.s de ce cursus à l'INSAS n'acquièrent pas de compétences en télévision et multimédia. Le directeur indique qu'en effet, actuellement, nous n'organisons dans ce cursus que la spécialisation de réalisation radio. Cette dénomination est décrétale et partagée avec l'IAD. Si nous n'organisons que la spécialisation radio, l'IAD organise, elle, les spécialités télévision et multimédia.
- Une représentante des étudiant.e.s pose question de la mention des lieux : mention explicite du site
Rabelais à éviter, vu le déménagement annoncé.

Il est rappelé qu'un liminaire prévoit ces occurrences, en indiquant que ce qui suit peut-être susceptible d'ajustement (adresses, horaires, etc), compte tenu, notamment, d'un déménagement en cours d'année académique.

Il est acté que pour la prochaine année académique, on évitera toute mention explicite des bâtiments.



Le vote s'effectue à main levée ; le RDE est approuvé à l'unanimité.

4) **ROI Cellule Écoute**

Présentation par Mathieu Richard, assistant social, invité au CGP.

Un.e représentant.e des professeur.e.s formule plusieurs remarques

- rien n'est prévu si un.e. écoutant.e déroge à ses devoirs et engagement
- demande qu'il soit précisé que les membres de la Cellule Écoute ne puissent intervenir en médiation qu'en réponse à la demande explicite d'une des deux parties
- s'inquiète du fait qu'il soit indiqué que les rencontres puissent se faire en dehors de l'école ce qui peut créer un risque de non-respect de l'espace privé.
Des membres indiquent que dans leur présentation, les écoutant.e.s précisent sous quel(s) mode(s) il.elle.s sont disponibles et peuvent être contacté.e.s.

Moyennant l'intégration de ces remarques dans le texte, le ROI est approuvé à l'unanimité.

5) **DIVERS**

Bâtiments : Organisation des TAFE du master TTC

- Une réunion est prévue le premier jour de cours en présentiel à l'école des étudiantes de Master TTC finalité mise en scène
- L'école souhaite respecter le calendrier prévu et pour ce faire investir les espaces de travail du site Feron car le site Bodega ne sera sans doute pas prêt.
- Des réunions se dérouleront en amont, pour organiser l'installation sur le site, et notamment les dispositifs spécifiques à prévoir sur le site Feron.
- Des salles possibles sont déjà identifiées. Elles permettront de travailler dans un aménagement aussi favorable que possible. Ces installations sont en réflexion pour permettre un travail artistique singulier, du niveau d'un TAFE.
- L'une des priorités est que chaque étudiante dispose d'une salle propre.
- La base de matériel technique et l'atelier technique seront sur le site Feron.

Admissions

Bien déroulées dans l'ensemble. L'utilité des retours aux candidat.e.s non retenu.e.s se confirme à nouveau.

La séance se termine à 13h34.

Laurent Gross
Directeur